

FESCOUMÉCIVALAC 2009

Le grand concours cinématographique.

Thématique : « Rêvons d'un parc ! »

Pour qu'un jour nous puissions profiter, tous ensemble, d'un parc avec sa bastide, imaginons celui que nous aimerions, dans le Parc de la Denise chemin des Accates 13011 Marseille.

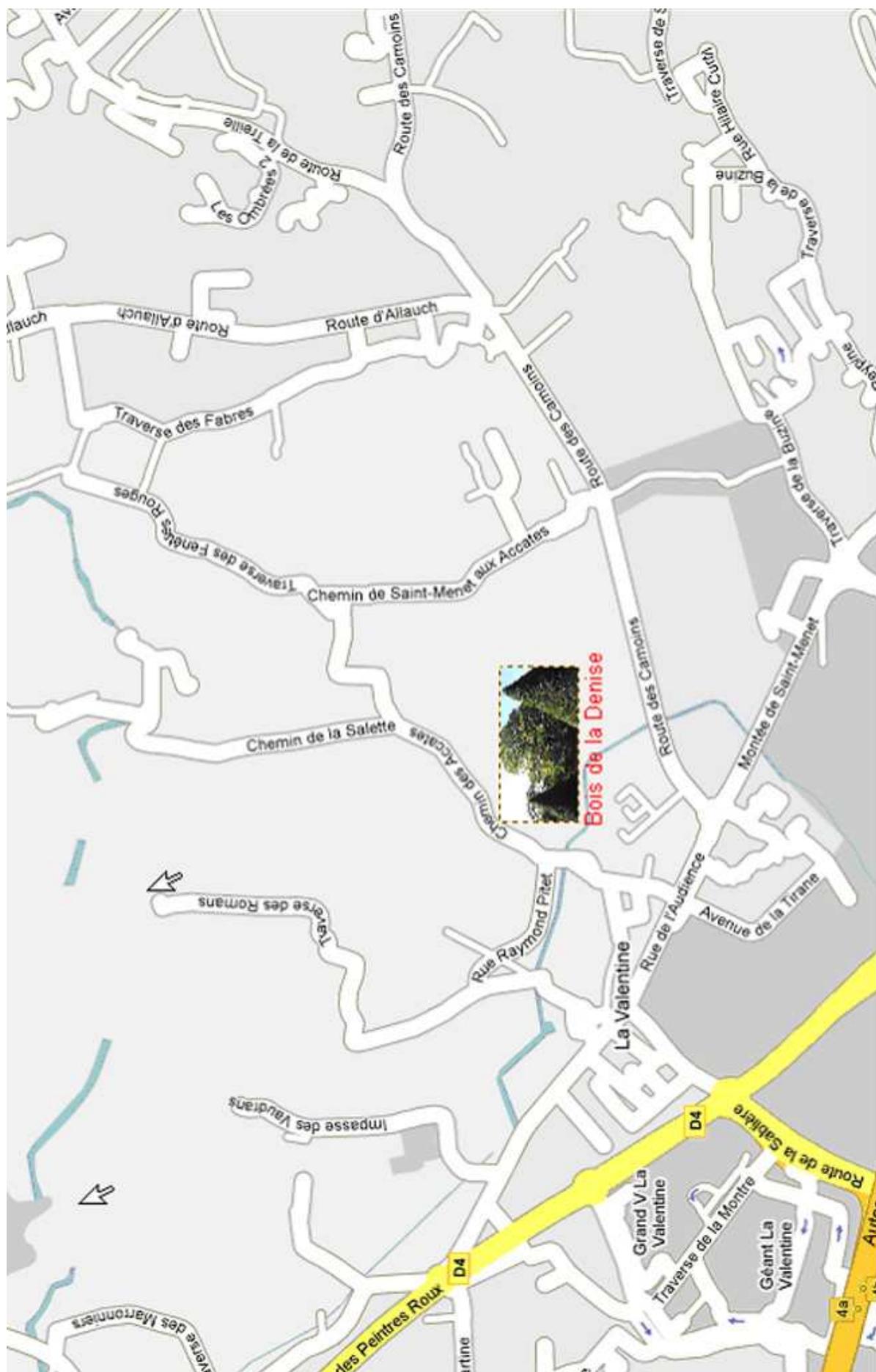
Le premier festival du court métrage amateur du C.I.Q. de la Valentine et du C.I.Q. Accates / Quatre - Saisons est ouvert.

Les meilleurs films seront primés par le jury et récompensés par la remise d'au moins 3 prix, offerts par les CIQ :

1. Le prix de la Bastide rénovée,
2. Le prix du grand Cèdre ,
3. Le prix de la Chevèche revenue.

De plus, les nombreux parrains et sponsors, actuellement sollicités par les 2 CIQ, offriront s'ils le souhaitent les prix de leur choix.





Règlement :

Le Fescouméivalac 2009 est une compétition destinée au public, dans le but d'associer la préservation d'un quartier avec la promotion de courts métrages. Le Fescouméivalac 2009 est organisé conjointement par le CIQ de la Valentine et le CIQ des Accates et des 4 Saisons. L'unique sujet des vidéos sera : « **Nous aimons le parc de la Denise, chemin des Accates 13011 Marseille et sa Bastide. Pour qu'un jour nous puissions en profiter, tous ensemble, imaginons le, tel que nous l'aimerions .»** ».

L'inscription est gratuite, ouverte à tous les amateurs (association, enfant ou adulte) de juin au 1er octobre à minuit, dans la limite des capacités de gestions des organisateurs du festival. L'inscription est formalisée par le formulaire d'inscription qui doit impérativement être rempli et signé par le responsable de la vidéo, et reçu par l'un des deux Présidents de l'un des 2 CIQ organisateurs, avant le 1er octobre à minuit, le cachet de la poste faisant foi. L'inscription des films est définitive à réception du formulaire, par l'un des deux Présidents de l'un des 2 CIQ organisateurs. Tout film inscrit pour la compétition ne pourra être retiré de la sélection. L'inexactitude des renseignements fournis, au sein du formulaire d'inscription, entraînera l'annulation automatique de l'inscription du film présenté. L'inscription au Festival et son acceptation par les ayants droits des films sont définitifs et irrévocables.

Les vidéos, d'une durée de 5 et 10 à minutes maximum, sous forme de CD ou de DVD, contenant un fichier de format 16/9 ou 4/3, codé en avi, ou DVD ou CD Vidéo, ou Divx, ou HD, seront remise à l'un des deux Présidents de l'un des 2 CIQ organisateurs, avant le 30 octobre à minuit, le cachet de la poste faisant foi. Tout support autre que ceux décrits dans ce règlement seront refusés. Le DVD ou CD de chaque film doit être impérativement en langue française ou en langue étrangère sous-titré en français. Le Fescouméivalac 2009 n'assure ni les vidéos ni leurs supports ; les assurances sont à la charge des auteurs. En cas de perte ou de détérioration, la responsabilité des organisateurs du Fescouméivalac 2009 ne sera pas engagée. Aucune réclamation concernant l'état des vidéos ou de leurs supports ne pourra être prise en compte.

Les concurrents s'engagent à ne pas s'inscrire en faux par rapport aux statuts des CIQ disponibles sur internet : <http://www.confederationciq.fr> <http://www.ciq-lavalentine.org>. Conformément aux statuts des CIQ, les vidéos présentées au concours seront de catégorie « tout public » : toute violence, toute pornographie sera éliminatoire d'office. Conformément aux statuts des CIQ, les vidéos présentées au concours ne devront comporter aucune publicité commerciale, aucun message politique ou religieux. Les vidéos présentées au concours devront respecter le sujet choisi par les organisateurs. tout hors sujet sera éliminatoire.

L'auteur s'engage à utiliser des musiques ou images libres de droits et à ne pas filmer des personnes qui ne le souhaitent pas. L'auteur s'engage à ne filmer des mineurs qu'avec l'autorisation de leurs parents. Il sera en mesure d'en fournir la preuve si nécessaire. L'auteur garantit que sa création est originale. Il sera en mesure d'en fournir la preuve si nécessaire. L'auteur engage son entière responsabilité Le cas échéant, les organisateurs se réservent le droit d'un recours en justice pour réclamer tout dédommagement jugé utile et nécessaire.

Les organisateurs se réservent le droit de proposer les scénarios et les films au public sous toutes les formes qu'ils auront décidées. Les ayants droits d'un film sélectionné autorisent les organisateurs à publier la fiche d'inscription du film sur tous supports de diffusion existants du Fescouméivalac 2009 sans limite de calendrier. Les auteurs autorisent la diffusion publique de l'œuvre (projections lors de la cérémonie de clôture, mise en ligne sur les site des organisateurs, etc.), ainsi que le droit de représenter, reproduire ou publier certains extraits ou images fixes destinés à la publicité de l'œuvre, soit sur support papier, soit par procédé électronique. L'auteur garantit aux organisateurs du Fescouméivalac 2009 une jouissance paisible tant des droits cédés que contre tout recours intenté par un organisme de perception des droits en cas de diffusion de l'œuvre à l'occasion et pour les besoins des organisateurs.

Les décisions du jury sont sans appel. Seules les personnes liées à l'intitulé du prix en seront les bénéficiaires. Les ayants droits d'un film primé s'engagent à faire mention de cette distinction sur tout matériel édité pour la diffusion du film après le Fescouméivalac 2009. Les DVD ou CD de sélection des films sélectionnés seront conservés par les organisateurs du Fescouméivalac 2009. Ces derniers se réservent le droit d'en utiliser le contenu dans un but uniquement non commercial.

Les mécènes et sponsors ne peuvent être tenus pour responsable en cas de changement de programme, annulation, perte, détérioration, vol, ou autre imprévu. Les organisateurs du Fescouméivalac 2009 sont chargés de régler tous les cas non prévus au règlement et d'accorder des dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus.

La participation au Festival implique l'adhésion au présent règlement. Le non respect de l'un de ces points impliquera automatiquement l'élimination d'office des vidéos présentées au concours, sans aucune compensation de quelque nature que ce soit.. Les auteurs et les ayants droits s'engagent à respecter en tout point les lois en vigueur.

Formulaire d'inscription :

A envoyer rempli et signé à « CIQ des Accates, chez M Jean Claude Ravera, 99 traverse des Fabres Les Accates 13011 Marseille » ou à « CIQ de la Valentine chez Mme Daniele Pioli, 63 traverse des Romans 13011 Marseille », avant le 30 octobre à minuit, cachet de la poste faisant foi.

DENOMINATION	
Nature	Particulier : <input type="checkbox"/> Association : <input type="checkbox"/> (lois 1901) Adulte(s) : <input type="checkbox"/> Enfant(s) : <input type="checkbox"/> (sous la responsabilité d'au moins un adulte)
Nom du responsable de la vidéo	
Prénom du responsable de la vidéo	
Date de Naissance du responsable de la vidéo	
Adresse de la vidéo	
Téléphone du responsable de la vidéo	
Mail du responsable de la vidéo	
Matériel utilisé	
Format Utilisé	
Thème (optionnel à ce stade)	
Résumé (optionnel à ce stade)	
Signature obligatoire de l'auteur adulte, ou signature obligatoire, nom et prénom du représentant légal de l'auteur enfant	